



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 29 août de l'an 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Fernand ROUBICHOU sous la présidence de ROUBICHOU Maxime, Maire en exercice.

Date de convocation et d'affichage : 21 août 2025

Membres présents : BALESSOU Patrick, CAPPELLA Jérôme, CAPPELLA Mickaël, DANJOU Céline, GIRET Julien, HONNORÉ Josiane, NAUDI Edwige, ROUBICHOU Maxime, ROUBICHOU Régis

Membres en exercice	11
Membres présents	9
Procuration(s)	1
Absent(s)	1
Voix exprimées	10

A donné pouvoir : ARNAUD Guillaume à DANJOU Céline

Absent : DARD Jacqueline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DANJOU Céline a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30 minutes,

■

■ DL-2025-19 DÉCISION MODIFICATIVE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS

Monsieur le Maire **EXPOSE** au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Compte 681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	2486.00	
Compte 681 - 042	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.		2486.00
	TOTAL :	2486.00	2486.00
INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **VOTE FAVORABLEMENT** à la majorité (10 voix POUR) en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

■

■ DL-2025-20 CANDIDATURE AU PROGRAMME « VILLAGE D'AVENIR »

Monsieur le Maire **INFORME** les membres du Conseil que l'État met en œuvre un programme « Village d'Avenir » à destination des communales rurales.

La commune d'Arvigna serait susceptible d'y répondre sur les thématiques suivantes :

- Création d'une maison médicale pluridisciplinaire.
- Rénovation de deux logements à destination des professionnels de santé.
- Requalification, modification et sécurisation de la place centrale du village et de ses abords.
- Création d'un réseau de DECI/DFCI multi-système :

Il est proposé que la commune d'Arvigna dépose sa candidature au dispositif « Villages d'Avenir ».

Le Maire **DEMANDE** au Conseil, après discussion :

- de candidater au dispositif « Villages d'Avenir »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce programme

Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR) les 2 propositions faites par Monsieur le Maire.

■

■ DL-2025-21 TRAVAUX DE RENFORCEMENT ELECTRIQUE BT s/P1 « ARVIGNA – PICHROY »

Monsieur le Maire **EXPOSE** aux membres du Conseil Municipal que des travaux sur le réseau électrique doivent être réalisés sur le chemin conduisant de la Place des Fusillés de Marty en direction de Pichroy.

Ces travaux relèvent du SDE 09, à qui la commune a demandé une estimation de ces travaux.

Le SDE 09 a communiqué le montant estimé des travaux qui s'élève à **32 000** € HT, maîtrise d'œuvre du SDE comprise.

Compte tenu du reversement de la TICFE communale au SDE 09, le Syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune.

Le Maire **DEMANDE** au Conseil, après examen du projet et en avoir délibéré, de se prononcer afin :

- de demander au SDE la réalisation des travaux de renforcement du BT s/P 1 à PICHROY ;
- de prendre acte du plan de financement de ces travaux proposé par le SDE 09 ;
- de s'engager à communiquer et mettre à disposition les lieux nécessaires à l'entrepôt du matériel et des matériaux durant la durée des travaux ;

Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR) les 3 propositions faites par Monsieur le Maire.

■

■ DL-2025-22 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DU BOUCLIER BLEU FRANCE OCCITANIE

Monsieur le Maire **INFORME** le Conseil que l'association du Bouclier bleu France est une association reconnue d'intérêt public créée en 2001 afin de soutenir en France l'application de la convention de La Haye sur la protection des biens culturels.

Elle vise à protéger le patrimoine culturel en cas de catastrophes, qu'elles soient d'origine humaine ou naturelle.

Son rôle est d'informer, de sensibiliser et de former tous les publics à la fragilité du patrimoine culturel mais également de susciter, favoriser, accompagner et promouvoir toutes les actions de prévention et d'intervention d'urgence dans de larges domaines (monuments et les sites, les archives, les bibliothèques).

Après avoir présenté les principales missions de l'association du Bouclier Bleu de France (section Occitanie), ainsi que les statuts, Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal le projet d'adhésion de la commune à cette structure, pour un montant de 55.00 €, montant voté en assemblée générale et qui correspond à la strate de notre commune, à savoir pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Il est également demandé de nommer un référent pour représenter la commune auprès de l'association.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité (10 voix POUR) les deux propositions suivantes :

- d'adhérer à l'association du Bouclier Bleu de France (section Occitanie) pour un montant de 55.00 €
- de nommer Monsieur le Maire comme référent de la commune

Monsieur le Maire est chargé d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

■

■ DL-2025-23 ADHÉSION À LA CROIX ROUGE FRANÇAISE · ARIÈGE

Monsieur le Maire **INFORME** le Conseil que la délégation Ariégeoise de la Croix-Rouge française propose la signature d'une convention offrant de nombreuses possibilités pour les collectivités.

En cas de situation d'exception et dans le cadre de son agrément de sécurité civile de type B – missions de soutien aux populations sinistrées – la CRf, en complément de l'action des pouvoirs publics, propose de mettre en œuvre tout ou partie des actions suivantes :

- participer à la cellule de crise de l'opérateur,
- mettre en place un centre d'accueil d'impliqués (jusqu'à 1000 personnes) et participer aux missions de soutien psychologique,
- installer un centre d'hébergement d'urgence de 50 places,
- opérations « Coup de main - Coup de Cœur » (nettoyage de maisons),
- encadrement de bénévoles spontanés,

A cela s'ajoute, dans le cadre de son agrément de sécurité civile de type C – encadrement des bénévoles dans le cadre des opérations de soutien aux populations, – la CRf propose de mettre en place cet encadrement, à la demande de la Mairie d'Arvigna et déléguée à la CRf.

Cette mission consiste à :

- Intégrer les bénévoles spontanés dans les missions CRf sur le terrain, dans la limite du cadre donné par la CRf.

Pour la commune d'Arvigna, moins de 1000 habitants, l'adhésion annuelle par le versement d'une subvention correspond à un montant de 50,00 €

Il est également demandé de nommer un référent pour représenter la commune auprès de la CRF Ariège.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité (10 voix POUR) les deux propositions suivantes :

- d'adhérer à la Croix Rouge Française · Ariège pour un montant de 50.00 €
- de nommer Monsieur le Maire comme référent de la commune

Monsieur le Maire est chargé d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

■

Présentation du projet de consultation du service du Domaine pour l'estimation de la valeur de terrains pouvant faire l'objet d'une proposition d'acquisition foncière par la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va solliciter « les domaines » dans le cadre de la candidature « Village d'Avenir ». L'objectif est d'obtenir une estimation de la valeur foncière des différents biens (terrains notamment) qui seront concernés par les projets d'acquisition de la commune.

■

Point sur la situation de l'emploi de l'agent communal LATRILLE Bernard et sur l'évolution de carrière de l'agent GOUZENES Béatrice

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un comité médical se réunira le mardi 9 septembre afin de se prononcer sur le devenir du statut de l'agent LATRILLE Bernard. A cette date le comité pourra décider, pour raison médicale, de sortir des effectifs l'agent LATRILLE Bernard. A noter que si cette décision est prise, l'agent LATRILLE Bernard bénéficiera d'un maintien de son revenu qui sera notamment compensé par les différentes entités (mutuelle notamment).

Monsieur le Maire explique que Madame GOUZENES Béatrice, secrétaire de mairie exerçant en tant qu'adjoint administratif, l'a sollicité dans le cadre d'une évolution de sa carrière professionnelle. Elle demande l'obtention du titre de secrétaire Générale de Mairie. Avec ce statut, elle peut accéder à différents concours pour obtenir un meilleur grade afin d'évoluer. Pour ce faire un arrêté doit être pris en ce sens par la totalité des communes qui emploient Madame GOUZENES Béatrice. La commune d'Arvigna est favorable à cette demande.

■

Point et préparation de la cérémonie de dévoilement des trois tableaux du chœur de l'Eglise d'Arvigna

Les donateurs, partenaires et conseillers sont invités à participer à la cérémonie de présentation officielle des trois tableaux restaurés du chœur de l'église Saint Vincent et Saint Martial d'Arvigna. Lors de cette cérémonie les tableaux seront dévoilés en la présence de Monsieur Simon BERTOUX, Préfet de l'Ariège.

Monseigneur Benoît GSCHWIND, Évêque de l'Ariège, procédera à la bénédiction des tableaux. Ce moment unique et historique sera suivi d'un concert à cordes par le Quator Rose de Toulouse.

Ce sera l'occasion de célébrer le fruit d'un engagement collectif, de rendre hommage à la générosité des donateurs et de vivre un moment d'art, de culture, d'histoire et de convivialité.

Le nombre de place est limité à cet évènement en raison de la capacité de notre église.

A l'issue de la cérémonie, un apéritif dinatoire sera proposé.

■

Point et préparation de la journée de la grillade Arvignanaise 2025

Le dimanche 21 septembre aura lieu un moment convivial pour tous les administrés : la Grillade Arvignanaise. Chacun apporte un mets à partager. La mairie fournira le pain, les saucisses et le vin.

Madame MOUTON Geneviève de l'association HPA (Histoire et Patrimoine d'Arvigna), a proposé d'effectuer une visite historique du lieudit les Bordes à partir de 9h30 puis d'aller découvrir les tableaux dans l'église Saint Vincent et Saint Martial d'Arvigna.

Une documentation est en cours d'élaboration pour convier les administrés.

Questions et informations diverses

■ Débroussaillage

Les conseillers CAPPELLA informent le conseil que le dernier passage effectué n'a pas été fait sur la totalité des voiries prévues. L'entreprise Lagarde s'était engagée à revenir en juin pour terminer le travail commencé mais n'est pour le moment pas revenue. Les conseillers CAPPELLA vont contacter l'entreprise pour savoir à quelle date le débroussaillage sera finalisé.

■

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée,
Nous sommes le **29 août 2025, il est 20 heures 24 minutes.**

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Original signé

Original signé

Céline DANJOU

Maxime ROUBICHOU